

TOUTES LES INSTITUTIONS DOIVENT SATISFAIRE À TROIS EXIGENCES FONDAMENTALES ...

En examinant le mandat et le dossier des principales institutions de l'ONU, on s'aperçoit qu'elles doivent toutes satisfaire à trois exigences de base, c'est-à-dire:

- gérer leurs programmes et s'administrer avec efficacité et efficience;
- faire face aux principales éventualités financières prévisibles, ainsi qu'aux situations d'urgence non prévisibles touchant les programmes, avec lesquelles doivent composer les États membres;
- s'adapter avec souplesse aux nouvelles possibilités ou contraintes, ou à d'autres conditions particulières.

Une conclusion s'imposait dès lors: toutes les institutions spécialisées de l'ONU devraient logiquement être en mesure de répondre le plus adéquatement possible à ces trois exigences. Il a donc été étonnant de constater que rares sont les institutions, même parmi les plus importantes, qui disposent des moyens voulus ou sont dotées, sur les plans de l'administration et de la prise de décisions, des structures nécessaires pour satisfaire aux deux dernières exigences.

Bien entendu, les secrétariats, les directeurs généraux et les conseils d'administration ne se laissent pas gagner par le découragement. Ils trouvent inévitablement des moyens de s'en sortir et, quand ils n'ont plus d'autre choix, ils peuvent avoir recours à des pratiques répréhensibles ou à des expédients qui faussent le jeu, par exemple, en surestimant les coûts des programmes afin de se prémunir contre l'inflation, en suspendant temporairement d'importantes directives financières afin de se protéger contre des taux de change défavorables, ou en accumulant des fonds dont il n'est fait état nulle part afin de pouvoir faire face aux arriérés et aux paiements en retard.

Le plus souvent, la troisième exigence est ignorée. Ainsi, l'institution qui dispose temporairement d'un surplus de ressources humaines ou techniques ne songera probablement pas à offrir de nouveaux services, même si elle a la possibilité d'en recouvrer les coûts. Il se peut fort bien également que l'on ne mette pas en oeuvre des programmes qui risquent de sortir des sentiers battus. Enfin, les programmes qui présentent un intérêt particulier ou exclusif pour un groupe de membres provoqueront probablement discorde et mécontentement parce qu'ils doivent, pour être menés à terme, être imposés et "facturés" à tous.